

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

5 décembre 2014

## RÉFORME DE L'ASILE - (N° 2407)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

**AMENDEMENT**

N ° 460

présenté par  
Mme Mazetier

-----

**ARTICLE 3**

À l'alinéa 13, substituer aux mots :

« non provisoire »

le mot :

« durable ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amendement rédactionnel. Le II en particulier vise à assurer une cohérence avec une modification similaire introduite par la Commission des lois concernant l'article 2 du projet de loi.